



CARTE DES DÉCHÈTERIES, ET ECOPOINTS DE NANTES MÉTROPOLITAIN

DONNEZ EN BON ÉTAT

RESSOURCERIES

DÉCHETS ACCEPTÉS DANS L'ENSEMBLE DES DÉCHÈTERIES ET ECOPOINTS

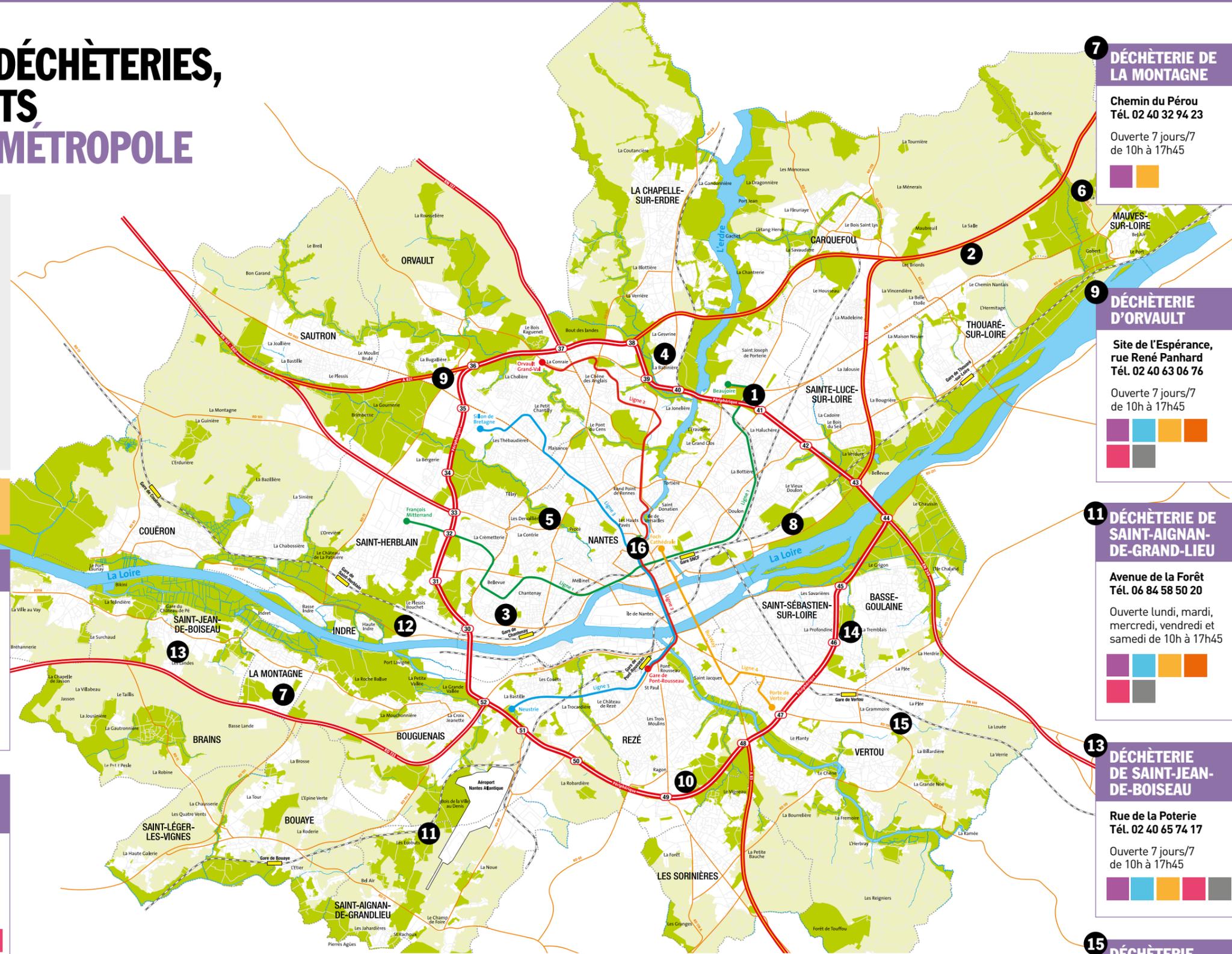
BATTERIES
BOIS
CARTONS
CARTOUCHES D'ENCRE
DÉCHETS DANGEREUX
DÉCHETS VERTS
HUILE DE VIDANGE
PAPIER
MOBILIER
VERRE

DÉCHETS ACCEPTÉS EN FONCTION DES DIFFÉRENTS SITES

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

FERRAILLES
GRAVATS
PILES
TEXTILES

LES DÉCHÈTERIES ET ECOPOINTS SONT FERMÉS LES JOURS FÉRIÉS.



1 ÉCOPOINT DE LA BEAUJOIRE

29 rue de la Gare de Saint-Joseph
Tél. 02 40 49 62 67

Ouvert du mardi au samedi de 10h à 17h15
Aussi acceptés : néons et lampes.



2 DÉCHÈTERIE DE CARQUEFOU

Lieu-dit l'Ébaupin, (RD 209)
Tél. 02 40 93 76 71

Ouverte 7 jours/7 de 10h à 17h45



3 ÉCOPOINT DE CHANTENAY

42 bd Maréchal Juin
Tél. 02 40 46 61 05

Ouvert du mardi au samedi de 10h à 17h15
Aussi acceptés : néons et lampes.



4 DÉCHÈTERIE DE LA-CHAPELLE-SUR-ERDRE

ZAC Gesvrine, rue Ampère
Tél. 02 40 37 72 21

Ouverte 7 jours/7 de 10h à 17h45



5 ÉCOPOINT DES DERVALLIÈRES

Rue Jean-Marc Nattier
Tél. 02 40 43 36 69

Ouvert du mardi au samedi de 10h à 17h15
Aussi acceptés : néons et lampes.



6 DÉCHÈTERIE DE MAUVES-SUR-LOIRE

Rond-Point Lacroix
Tél. 06 61 66 42 39

Ouverte lundi, mercredi de 14h à 17h45, samedi de 10h à 17h45



7 DÉCHÈTERIE DE LA MONTAGNE

Chemin du Pérou
Tél. 02 40 32 94 23

Ouverte 7 jours/7 de 10h à 17h45



8 DÉCHÈTERIE DE NANTES

Rue Vulcain
Tél. 02 40 49 43 20

Ouverte du lundi au samedi de 10h à 17h45, le dimanche de 8h30 à 11h45
Aussi acceptés : bouteilles de gaz, extincteurs, pneus de véhicules légers sans les jantes, néons, lampes.



9 DÉCHÈTERIE D'ORVAULT

Site de l'Espérance, rue René Panhard
Tél. 02 40 63 06 76

Ouverte 7 jours/7 de 10h à 17h45



10 DÉCHÈTERIE DE RÉZÉ

Rue Pierre Legendre
Tél. 02 51 70 24 04

Ouverte 7 jours/7 de 10h à 17h45



11 DÉCHÈTERIE DE SAINT-AIGNAN-DE-GRAND-LIEU

Avenue de la Forêt
Tél. 06 84 58 50 20

Ouverte lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 10h à 17h45



12 DÉCHÈTERIE DE SAINT-HERBLAIN

Lieu-dit de Tougas, RD 107 - Saint-Herblain
Tél. 02 51 80 90 27

Ouverte 7 jours/7 de 10h à 17h45



13 DÉCHÈTERIE DE SAINT-JEAN-DE-BOISEAU

Rue de la Poterie
Tél. 02 40 65 74 17

Ouverte 7 jours/7 de 10h à 17h45



14 DÉCHÈTERIE DE SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE

Rue de la Pyramide
Tél. 02 40 03 08 33

Ouverte 7 jours/7 de 10h à 17h45



15 DÉCHÈTERIE DE VERTOU

Lieu-dit La Foresterie, Allée des Cadets
Tél. 02 40 34 43 74

Ouverte 7 jours/7 de 10h à 17h45



16 ÉCOPOINT DE VIARME

Rue du Bourget
Tél. 02 51 82 31 47

Ouvert du lundi au samedi de 10h à 17h45 et le dimanche de 8h30 à 11h45
Aussi acceptés : néons et lampes.



DÉCHETS INTERDITS

ORDURES MÉNAGÈRES
À déposer dans les conteneurs de collecte.



CARROSSERIES DE VOITURES
S'adresser à un repreneur agréé, liste disponible en préfecture.

CADAVRES D'ANIMAUX
S'adresser à un équarrisseur.

BOUTEILLES DE GAZ
Uniquement en déchèterie de Nantes (rue Vulcain 8)

PRODUITS EXPLOSIFS
S'adresser aux revendeurs pour : fusées de détresse, fusées parachutes, feux à mains, fumigènes flottant, fumigènes de retournement, cartouches lance-amarre, cartouches de scellement, déclencheurs pyrotechniques. S'adresser à la gendarmerie pour : charges explosives, munitions.

LES DÉCHETS DE SANTÉ



Médicaments, déchets d'activités de soins
Sirops, pommades, crèmes, gels, comprimés, gélules, poudres, spray, thermomètres, radios, seringues, aiguilles usagées.

À RAPPORTER EN PHARMACIE.
Ces déchets empruntent une filière de traitement spécifique.

Pour les déchets d'activités de soins à risques infectieux, les pharmacies délivrent gratuitement des «boîtes jaunes» hermétiques aux particuliers en auto-traitement (ex. diabète, liste selon arrêté 2011). Seules les pharmacies agréées les reprennent. Vous trouverez la liste des pharmacies agréées sur le site <http://nous-collectons.dastr.fr>

LA DÉCHÈTERIE, MODE D'EMPLOI



DES QUESTIONS SUR LA GESTION DE VOS DÉCHETS ?

COMPTOIR DU TRI, 6 allée Brancas du mardi au samedi de 10h à 19h. Arrêt de tram Commerce. ALLONANTES au 02 40 41 9000 du lundi au vendredi de 8h à 19h et samedi de 8h à 13h (prix d'un appel local). CONTACTEZ VOTRE PÔLE DE PROXIMITÉ pour les habitants hors nantes. www.nantesmetropole.fr/pratique/dechets/

INFOS SÉCURITÉ

LES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT IMPOSENT DES MESURES DE SÉCURITÉ :



- Limitation de hauteur : les déchèteries de Rezé et de La-Chapelle-sur-Erdre acceptent les véhicules de plus de 2m de hauteur.
- Vitesse limitée à 10 km/h.
- Interdiction de descendre dans les bennes.
- Interdiction de descendre en bas de quai.
- Interdiction de fumer.
- Sites sous vidéo surveillance.
- Respectez le sens de circulation et roulez au pas.
- Par prudence, les enfants doivent rester dans les véhicules.
- Les animaux sont interdits sur le site.



AVANT DE JETER VOS OBJETS CASSÉS OU EN BON ÉTAT
Pensez à :

- Le réparer, le réutiliser pour réaliser des créations.
- Le donner à une association caritative ou aux ressourceries présentes en déchèterie.

PAPIER

- ✔ **Acceptés**
Tous les papiers sans film, cartons, cartonnettes, briques alimentaires.
- ✘ **Refusés**
Papier peint et papier cadeau.

Recyclage : industrie papetière, boîtes de chaussures, mouchoirs...

VERRE

- ✔ **Acceptés**
Bouteilles, bocaux de conserve, pots...
- ✘ **Refusés**
Bouchons, capsules, vaisselle.

Le verre se recycle à l'infini.

DÉCHETS VERTS

- ✔ **Acceptés**
Déchets verts, tailles, pelouse.
- ✘ **Refusés**
Dans des sacs plastique ou pot.

Compostage

GRAVATS

- ✔ **Acceptés**
Terre, pierre, parpaing, lavabo, cuvette de toilettes, bac à douche.
- ✘ **Refusés**
Placo et plâtre.

Enfouissement.

BOIS

- ✔ **Acceptés**
Meubles et huisseries en bois avec ou sans poignées. Planches, palettes, cagettes, contreplaqué, bois de charpente.
- ✘ **Refusés**
Bois traités à cœur, traverses de chemin de fer, portes vitrées.

Recyclage : production de panneaux de particules, cloisons...

MÉTAUX

- ✔ **Acceptés**
Aluminium, cuivre, laiton, inox, ferraille...
- ✘ **Refusés**
Extincteurs pleins, bouteilles de gaz, déchets électriques et électroniques.

Recyclage : pièces automobiles, emballage...

CARTONS

- ✔ **Acceptés**
Propres, pliés et aplatis.
- ✘ **Refusés**
Emballages en carton...

TEXTILES

- ✔ **Acceptés**
Vêtements, chaussures, petites maroquineries, tissus d'ameublement et linge de maison propres en bon ou mauvais état.
- ✘ **Refusés**
Vêtements imperméables, souillés.

À déposer dans des sacs fermés de 30 litres maximum.

Revente, recyclage : isolation...

DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

- ✔ **Acceptés**
Gros électroménagers (lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, réfrigérateurs, congélateurs...), petits appareils ménagers (cafetières, sèche-cheveux, téléphones...) écrans (téléviseurs, ordinateur).

Démantèlement, dépollution

DÉCHETS DANGEREUX

- ✔ **Acceptés**
Peintures, pesticides, lampes, désherbants, solvants, diluants...
- ✘ **Refusés**
Extincteurs, bouteilles de gaz, produits explosifs (munitions, fusée de détresse, ...).

Dépollution

LES RESSOURCERIES

Structures sociales soutenues par Nantes Métropole. Les objets sont réparés, revendus dans des boutiques à faibles prix ou redonnés à des familles fragilisées. Le recours à ces structures permet de soutenir la création d'emplois.

Remise en état, revente.

LE RÔLE DE L'AGENT D'ACCUEIL



- Assurer le bon fonctionnement du site.
- Vérifier le contenu des apports.
- Indiquer les bennes ou contenants où doivent être déposés vos déchets.
- Assurer la sécurité des usagers.
- Faire respecter le règlement intérieur.

L'agent d'accueil n'est pas là pour décharger votre coffre ou votre remorque, nettoyer les déchets que vous laissez au sol. Merci de respecter les consignes de l'agent d'accueil et son travail.

INFOS PRATIQUES

LES DÉCHÈTERIES ET ÉCOPOINTS :

- Sont réservés exclusivement aux habitants des 24 communes de la Métropole.
- Sont interdits aux professionnels. Information : www.dechets-paysdelaloire.com
- Pour faciliter vos dépôts et limiter votre temps d'attente, pensez à trier préalablement vos déchets par catégories.
- Merci d'arriver 15 minutes avant la fermeture pour vous laisser le temps de décharger vos déchets.
- Après le déchargement, nettoyez l'emplacement à l'aide du matériel mis à votre disposition.
- L'entrée est interdite en dehors des heures d'ouverture.

DÉPÔT SAUVAGE INTERDIT :

L'ARTICLE R635-8 DU CODE PÉNAL PRÉVOIT QU'EN CAS DE NON RESPECT DE CES CONDITIONS, VOUS ÊTES PASSIBLE D'UNE AMENDE DE 5^E CLASSE SOIT 1500 €.

AMIANTE LIÉ

- Les apports sont interdits dans les déchèteries et éco-points.
- Demandez un laissez-passer dans un éco-point ou une déchèterie.
- Embaquez vos déchets dans des **big bag**, disponibles à la déchèterie de Nantes, ou dans une bâche agricole.
- Fermez hermétiquement et étiquetez « A ».
- Apportez vos big bag sur le site Charier DV, Le Cellier, ouvert les lundis, mardis et vendredis matin de 8h à 11h45.

Les films étirables et les sacs poubelles sont strictement interdits.



DÉCHETS VERTS
Pensez à composter et à pailler!



Nantes Métropole vous rembourse à hauteur de 20 € l'achat d'un composteur individuel ou d'un lombricomposteur.

En savoir plus sur www.nantesmetropole.fr/pratique/dechets/